

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ASSOCIATION NATIONALE DES PRÉPARATEURS
EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE
Le 6 février 2016 À PARIS**

RAPPORT MORAL

Cher(es) collègues,
Bonjour à tous et bienvenue à notre assemblée générale 2016.

Avant de rentrer dans le vif du sujet quant au fonctionnement de l'association et aux questions traditionnellement traitées lors de l'assemblée générale, je tenais à remercier tout particulièrement Marie-Line INTILIA qui a souhaité se mettre en retrait et m'a remis sa lettre de démission en tant que membre du bureau. Son soutien sans faille durant toutes ces années, son engagement ainsi que les travaux menés de front sur de nombreux dossiers sont connus de tous.

Nicole Plaideur quitte également le bureau national au terme de ses mandats. Son départ laisse un poste vacant, mais le lien tissé avec les Antilles perdure.

Pour continuer sur les remerciements, je souhaite également souligner l'implication de tous les bénévoles de l'association qui consacrent une partie de leur temps personnel. Ils mènent à bien les différentes missions pour lesquelles ils se sont engagés, contribuant chacun dans leur domaine à la valorisation de l'ANPPH et des professionnels qu'elle représente. Je pense évidemment à tous les correspondants de régions, les responsables des centres IFPPH et également aux membres du bureau qui font au quotidien un travail considérable.

Nous voici donc réunis pour notre assemblée générale annuelle, la « grand'messe » diront certains, « futilité » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère. Elle constitue pour le plus grand nombre, ainsi que pour le bureau de l'ANPPH, un moment privilégié d'échanges et de partage comme le retiendront nos adhérents, du moins j'en prends le pari et je m'efforcerai qu'il en soit toujours ainsi.

L'année 2015 restera une année riche en termes de projets et de travaux concernant le devenir des PPH. Des dossiers en cours...mais la patience est une vertu cardinale. En voici quelques repères marquants :

La grande conférence de la santé : à Paris, le 3 juillet dernier, avait lieu la réunion d'ouverture de la grande conférence de la Santé. Mise en place à l'initiative du premier ministre Manuel Valls, en lien avec la ministre en charge de la Santé, Marisol Touraine, et la ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem. Cette conférence avait pour mission de réaliser une projection vers l'avenir du contexte de santé nationale en traitant de manière ouverte et transversale l'ensemble des sujets depuis la formations des professionnels jusqu'aux déroulements de carrières, en passant par les évolutions des activités et des métiers. Nous avons été prévenus de la tenue de cette conférence par l'UIPARM et organisé ensemble notre présence dans les ateliers préparatoires (formations, métiers, parcours professionnel). La synthèse sera publiée le 11

février 2016 et proposera des mesures concrètes, applicables immédiatement et à moyen terme. Reste à espérer que la place des préparateurs en pharmacie hospitalière soit reconnue à sa juste valeur...

Comme vous le savez, nous ne faisons pas partie du Haut Conseil des Professions Paramédicales. Suite à une proposition d'Hélène HERNANDEZ, représentante de l'association des ergothérapeutes à l'UIPARM, nous avons pu obtenir la lecture d'un argumentaire en faveur de notre intégration à l'occasion de la réunion de ce haut conseil. La présidente du HCPP, Dominique Acker, en a fait un retour positif à cette dernière.

La loi dite « de modernisation de notre système de santé » a également mobilisé notre attention. En début d'année, l'ANPPH a pris connaissance dans le texte de cette loi de la reconnaissance d'une activité en radiopharmacie pour les Manipulateurs en Électro-Radiologie Médicale (MERM). Les MERM ont ainsi obtenu la légitimité de réaliser des préparations radiopharmaceutiques, activité qu'ils réalisaient déjà, mais sans contour légal... C'est un dossier qui a suscité beaucoup de débats et de controverses.

Suite à un vote lors de la réunion plénière d'avril dernier, l'ANPPH s'est prononcée en faveur d'un partage de compétences sur cette activité entre Préparateurs en Pharmacie Hospitalière et MERM.

Toutefois, l'ANPPH s'est également positionnée pour une attribution préférentielle de cette activité aux PPH et demande à ce qu'il en soit tenu compte tant dans l'organisation des services que lors de remplacements ou de créations de postes.

Cette activité commune entre PPH et MERM conforte notre légitimité d'exercice ainsi que la nécessité de faire évoluer notre diplôme vers une reconnaissance en grade licence.

➤ Orientations pour l'année 2016 :

- Les Groupements Hospitaliers de Territoire : les informations recueillies ici et là sur les regroupements d'établissements de santé, les échanges dans le cadre de la Journée d'Etude et de Réflexion de l'UIPARM suite à une présentation concernant la mise en place des GHT... Autant de signaux pour y voir un impact sur les activités des PUI ainsi que sur les évolutions métiers des professionnels de la pharmacie. L'ANPPH se devra d'aborder cela sous l'angle des professionnels qu'elle représente.

- Certains travaux se poursuivent en 2016. Les objectifs sont multiples :

- Notre priorité sera de finaliser le dossier formation initiale. A ce sujet, l'intervention des représentants des associations de l'UIPARM auprès de Mr le Pr Yvon Berland lors d'un entretien à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) semble avoir été favorablement écoutée puisque cette dernière recommandera des formations universitaires pour l'ensemble des paramédicaux.
- Nous devons également pérenniser nos formations IFPPH, en proposant d'autres thématiques plus en adéquation avec l'actualité de la santé et avancer sur le dossier DPC.
- Nous souhaitons continuer à travailler à l'écriture des référentiels d'activités et de compétences en lien avec le CPNEFP dans le cadre d'une formation en grade licence, comme demandé par Mr Boudet du bureau RH1 lors de la dernière commission des PP

et PPH du 4 Février. Cette formation serait de trois ans (trois années dont une de spécialisation : officinale, hospitalière et industrielle).

- Enfin, nous devons œuvrer pour faire apparaître les PPH dans le CSP au même titre que tous les médicotechniques. Nous devons enfin être reconnus comme l'ensemble des autres paramédicaux.

Pour cela nous avons en projet de rédiger, avec l'aide d'un juriste, un dossier qui permettra d'obtenir les aménagements nécessaires dans le Code de la Santé Publique. Ce dossier reprendra tous les textes réglementaires régissant la profession autour du statut, de la formation et des évolutions de carrières ; il nous servira de base de travail pour organiser une rencontre avec le ministère de la santé et obtenir des réponses claires par rapport à nos attentes. Tant que cela sera nécessaire, nous porterons cette demande auprès des tutelles, des interlocuteurs professionnels et nous alerterons les élus des partis politiques si cela s'avère nécessaire.

Je terminerai ce rapport moral, Mesdames, Messieurs, chers amis et adhérents, en vous remerciant de votre soutien et de votre implication professionnelle qui poussent notre association à mener à bien les dossiers et projets présentés en cette occasion.

David Authier,
Président de l'ANPPH